

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME VINGT ET UNIÈME

Fascicule II

1902

LYON
H. GEORG, LIBRAIRE
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS
MASSON & C^{ie}, LIBRAIRES
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1902

lutions, il a écrit : « Étudiées au point de vue transformiste, les sciences naturelles nous enseignent que l'homme a été engendré par la bête, l'humanité par l'animalité. Interrogée suivant la même méthode, l'histoire de l'évolution morale répond que l'homme a été d'abord bestial, puis sauvage, puis barbare, enfin civilisé, mais fort imparfaitement, qu'il doit s'amender encore, que sa destinée est de grandir et gravir toujours. Cette perspective d'un progrès indéfini, c'est la foi moderne, et cette croyance nouvelle remplace avantageusement le mirage des paradis évanouis ; elle nous soutient et nous console au milieu des épreuves publiques et privées. Encouragés par elle, nous nous regardons comme les ouvriers d'une œuvre toujours inachevée, mais à laquelle tous les hommes, petits et grands, obscurs et célèbres, peuvent et doivent mettre la main. Si cruelles que puissent être les misères, les injustices, les calamités du présent, nous les pouvons tenir pour des accidents du long voyage de l'humanité à la recherche du mieux, et, tout en nous efforçant d'y remédier, les prendre en patience... »

LE XVII^e SIÈCLE MÉDICO-JUDICIAIRE ¹

Analyse de la thèse de M. LOCARD, par le Dr TOURNIER

Le livre de M. Edmond Locard, écrit comme dissertation inaugurale du doctorat sous l'inspiration de M. le Dr Lacassagne surpasse de beaucoup comme importance et documentation les travaux de cet ordre à de rares exceptions près. Le sujet abordé est d'ailleurs très vaste, de ceux que les jeunes gens façonnés dans les Facultés de médecine, même les Facultés qui possèdent un professeur d'histoire de la médecine, redoutent à juste titre, puisque rien au lit du malade ou dans les salles d'examen ne leur a révélé l'attrait de ces recherches. On remplirait les pages de cette revue seulement, à suivre pas à pas l'auteur dans l'analyse détaillée des chapitres très substantiels consacrés successivement à :

¹ 1 vol. in 8° de 430 pages, chez Storek et C^{ie}, Lyon, 1902, et thèse de la Faculté de Lyon, Edmond LOCARD.

- I. — *La médecine au XVII^e siècle. — Études et connaissances médicales ;*
- II. — *L'exercice de la médecine ;*
- III. — *La médecine judiciaire ;*
- IV. — *De l'état civil ;*
- V. — *Du mariage ;*
- VI. — *De la mort et du cadavre ;*
- VII. — *Responsabilité criminelle et folie ;*
- VIII. — *Maladies à conséquences judiciaires ;*
- IX. — *Coups et blessures ;*
- X. — *Les asphyxies ;*
- XI. — *Les empoisonnements ;*
- XII. — *Suicide et duel ;*
- XIII. — *Attentats aux mœurs ;*
- XIV. — *Les perversions de l'instinct sexuel ;*
- XV. — *Grossesse et accouchement ;*
- XVI. — *Attentats contre les produits de la conception ;*
- XVII. — *Sorcellerie ;*
- XVIII. — *Affaires médico-religieuses.*

On voit combien le programme adopté était considérable. On peut dire qu'il a été rempli. Avec des documents bien choisis dans les auteurs qui ont écrit sur ces sujets et avec des documents personnels, M. Locard a su faire un récit bien coordonné, bien nourri. Les faits énumérés sont innombrables et l'auteur, riche en connaissances littéraires, en en faisant bénéficier le lecteur incidemment, est arrivé à écrire une sorte de *Siècle de Louis XIV*.

A ce travail extrêmement remarquable, on ne peut guère, d'une façon générale, reprocher que richesse, parfois un peu touffue, et parfois quelques jugements littéraires ou historiques sujets à discussion et qui surtout n'avaient pas besoin d'être formulés.

Il n'est pas certain que Mazarin mérite seulement le qualificatif de « illustrissimo facchino », que la pleureuse « La Vallière » ait été « un souffre-douleurs », et « la grosse Montespan, matérielle, pleine d'ambition », « incapable d'aimer ».

Le chapitre consacré au mariage est un des plus importants.

On pourrait cependant préférer à la définition du légiste Le Brun de la Rochette, que Locard donne en premier, une définition empruntée aux théologiens. En réalité, le mariage alors est avant tout un sacrement, le symbole de l'amour de Jésus-Christ avec l'Église, et de l'union hypostatique de la nature divine et de la nature humaine dans la personne de Jésus-Christ, d'où son indissolubilité.

Le mariage se divise en *ratum*, ratifié par l'Église, et *consummatum*, qui est, selon l'expression de Pontas, « celui qui a reçu sa dernière perfection par l'usage qu'en ont fait les époux ».

Le lien du dernier n'admet aucune cause de dissolution.

C'est le théologien bien plus que le médecin qui intervient dans les difficultés conjugales et le médecin dans les cas de recherches de rupture du lien conjugal ne donne qu'un avis minime. Pour constater la réalité de l'union dans le congrès, le prêtre est part prépondérante du jury.

Le but du mariage-sacrement étant l'enfantement, il ne faut pas s'étonner des procès en dissolution du mariage intentés par des femmes pour raison d'impuissance. Il ne faut pas les qualifier sans réflexion de « lascives et débauchées », comme en ont pensé certains experts du XVII^e siècle.

Le désir de maternité se doublait de la crainte de vivre en non-conformité avec les lois de l'Église, souvent de désirs sexuels non satisfaits, source de délectation morose, et, du confessionnal, le prêtre devait éveiller peu à peu l'idée de rompre des liens qu'il jugeait, en toute sincérité, mauvais.

L'importance d'une *dissolutio matrimonii* prononcée seulement par un juge ecclésiastique était telle que l'on comprend que l'Église, à l'époque de son omnipotence, eut eu l'idée du congrès et en ait donné une réglementation rigide. L'Église ne se fiait pas à l'examen de la virginité de la femme en raison des incertitudes des opinions médicales et des possibilités de fraude.

Cette question du congrès, de la dissolution du mariage, a vivement préoccupé le XVII^e siècle.

M. Locard aurait trouvé à rendre cette notion plus évidente dans un chapitre du mariage en mettant à contribution le curieux

« Discours sur l'impuissance de l'homme et de la femme auquel est déclaré que c'est qu'impuissance empêchant et séparant le mariage, comment elle se cognoist et ce qui doit être observé au procès de séparation pour cause d'impuissance, conformément aux saints canons et décrets et ce qu'en ont écrit les théologiens et canonistes », par Vincent Tagereau, Angevin (Paris, 1612). Tagereau, dans sa préface, indique que ces procès sont à la mode : « Amy lecteur, les séparations de mariage pour impuissance étant aujourd'hui fort fréquentes dont plusieurs s'esbahissent et murmurent, n'y ayant pas davantage d'impuissants que par le passé. »

Et précisément Tagereau, qui fait une étude très complète du congrès, l'incrimine vivement d'être une des causes de la fréquence des procès, car le congrès aboutissait toujours à l'échec de l'homme. « Il est vrai qu'il n'y a pas fort longtemps qu'on a commencé à se servir de ce moyen » afin « peut-être de détourner les femmes de tels procès », écrit sceptiquement le bon Angevin, mais le résultat a été au contraire que les femmes « en ont esté rendues plus hardies, seachant bien que l'intromission requise au congrès pour empêcher la séparation dépend d'elles et ne pouvant être faite par quelque homme que ce soit sans leur consentement volontaire ou forcé, et que c'est un moyen certain et infaillible pour gagner leur cause à estre séparées ».

Dans ce même chapitre du mariage M. Locard étudie une série de questions, l'amour conjugal, la conception, l'adultère, avec un choix heureux de documents et de citations. On ne peut cependant penser avec lui, après lecture des pages consacrées à l'adultère, que « écrire l'histoire de l'adultère, c'est écrire l'histoire du monde. Toute la comédie, tout le drame de la vie humaine tiennent dans ce mot bouffon et douloureux : coeu ». Si l'on veut accepter que pour Louis XIV « il y a le règne de la douce La Vallière ; le règne de l'orgueilleuse, de la criminelle Montespan ; le règne de l'intelligente Fontanges avant celui de la froide, de la frigide, de la glaciale Maintenon », on a affaire à des influences de femmes et non spécialement à l'adultère. On ne voit guère surgir de Ménélas et de prise de Troie. Il faut penser plus volontiers que l'adultère était tenu pour son importance, pour un inci-

dent, pour un des péchés familiers dont on prenait absolution chaque année.

Moi qui n'admire pas le xvii^e siècle dont M. Locard — un admirateur — ne décrit cependant que des dessous malpropres, je n'oserais dire que « l'adultère proclamé vertu royale va devenir vertu nationale. Il rejaillit de la couche royale à la cour, de la cour à la ville, de la ville à la France. C'est chose de bon ton que de tromper et d'être trompé. Il n'y a plus de maris fidèles — plus de femmes honnêtes ».

Dans le chapitre VII « Responsabilité criminelle et folie », M. Locard aborde très sommairement une variété de crimes passionnels, les crimes par amour ; il ne cite guère que Zaechias qui tient l'amour pour une « forme de l'aliénation mentale ». — Je ne sais s'il n'y a pas de documents pour écrire sur le xvii^e siècle un chapitre qui serait intitulé le crime et le suicide passionnel — comme le livre de M. Proal, dans lequel Racine, Corneille, Molière et autres sont souvent cités.

Les auteurs du xxi^e siècle se sont complu à définir et à étudier les passions — et j'ai sous les yeux un livre bien curieux de 1622 : *De la maladie d'amour ou mélancolie érotique. Discours curieux qui enseigne à cognoistre l'essence, les causes, les signes et les remèdes de ce mal fantastique*, par Jacques Ferrand Agenois, docteur en la Faculté de médecine, à Paris, chez Denis Moreau, MDCXXIII.

Le livre est dédié à « Messieurs les estudians en médecine de Paris ».

Les procès de démonomanie, de sorcellerie (chap. XVII) relèvent en réalité de la pathologie sexuelle et montrent sous un jour intéressant cette société chrétienne en révolte perpétuelle contre la chasteté qu'on lui demande de pratiquer. Même la société religieuse, même les couvents subissent des crises sexuelles, d'autant plus impérieuses que la contrainte a été plus longue et plus lourde, vraiment folles, parce qu'elles bouleversaient de pauvres cerveaux de croyants. Lorsque plus tard, lorsque actuellement les mêmes nécessités sexuelles surgiront, le cerveau les subira sans grande révolte, car il ne croit qu'en surface aux flammes éternelles, il n'y

croit plus organiquement en quelque sorte, en vertu d'images terrifiantes structurales. Je crois que c'est dans ce choc brutal d'actes ou de pensées, passant pour entraîner l'enfer — choc qui fait surgir l'idée de la mort avec les peines éternelles, — qu'il faut chercher l'origine des modalités de l'hystérie, appelée possession démoniaque.

Etant données les descriptions connues du sabbat, je n'accepte pas volontiers l'opinion de Michelet prise pour compte par M. Locard, à savoir que le sabbat était « la revanche des serfs et la manifestation de leurs mœurs crapuleuses ».

Je ne pense pas que M. Locard soit mieux inspiré en invoquant comme cause de la croyance à la possession « la fréquence extrême des affections cutanées ». Il n'est d'ailleurs pas vrai de dire après Michelet : « nul bain pendant mille ans », ni que la crasse était encore commune au xvii^e siècle. A relire les sermons des prédicants des xiv^e, xv^e et xvii^e siècles — dirigés contre les « étuves » ou bains publics — on s'aperçoit qu'ils luttent depuis les origines du christianisme pour faire cesser les habitudes de propreté. Mais il faut arriver au xvii^e siècle pour que la malpropreté domine et cela après l'importation italienne des pâtes et pommades de toutes sortes pour la toilette.

Au xvi^e siècle, la plupart des maisons de quelque importance possédaient une chambre à bains ou baignerie disposée dans le sous-sol et lambrissée de bois, écrit Bonnafé, dans ses *Études sur la vie privée de la Renaissance*. Le voyageur Lesaige, traversant le Dauphiné, à la Tour-du-Pin, en 1512, entrant dans la cuisine « trouva l'hôtesse qui se baignait dans une cuve baignoire encourtinée. On la voyoit nue, sans nul affaloir (linge) jusqu'au ventre, et avoit devant elle une petite table où elle sortissoit les platz pour ses hôtes ».

La crasse régnait donc surtout au xvii^e siècle, mais je comprends mal comment M. Locard comprend que « l'inéluctable prurit qui s'ensuivait » explique « à lui seul les maladies que l'on décorait du nom de possession ou de démonopathie ».

Si l'on peut critiquer dans ce chapitre quelques appréciations, quelques théories, il faut ajouter que le choix des documents très

habile et fait sobrement, donne cependant une idée complète de ces grands procès de sorcellerie.

Comme je l'écrivais au début, c'est là le mérite de M. Locard d'avoir su composer un livre. Mettant à profit des monographies d'autres auteurs plutôt que des documents nouveaux, il a réalisé une étude d'ensemble, ce qui était vraiment difficile, ce qui est œuvre d'artiste.

Les conclusions données synthétisent de façon remarquable et vraiment philosophique ce qu'il faut retenir du xvii^e siècle qui « est la fin d'un monde », qui est « le couronnement, la grandeur, le but ». Il a pour devise : *Exigi monumentum* ; il est parce qu'il est.

Parmi les riches et les parvenus qui, au détriment de la noblesse abaissée, s'élèvent, sont les médecins dont la grandeur et l'influence commencent, dit M. Locard, peut-être vaudrait-il mieux écrire se généralisent et passent de quelques individualités à une corporation.

Les mœurs, les lois, sont d'essence chrétienne. La religion, que nul ne conteste domine tout et règle tout en matière de séparation de corps, de procès de sorcellerie, d'affaires de mœurs, et cependant, ces affaires de mœurs, comme les affaires d'empoisonnement, sont fréquentes. Malgré la rigueur des lois, malgré une doctrine chrétienne parfaitement et pleinement acceptée des consciences, la criminalité existe. La religion, en pleine puissance, a été parfaitement efficace à modifier la criminalité.

DISCUSSION

M. le D^r Lacassagne. — La communication de M. Locard sur la Médecine légale au xvii^e siècle présente à la fois un intérêt scientifique et anthropologique ; elle nous montre en effet l'évolution et les progrès qui se sont accomplis depuis cette époque.

Quand on voit comment se pratiquait la médecine légale, lorsqu'on lit les cas d'empoisonnement localisés dans la haute société, on peut dire que le siècle de Louis XIV fut un siècle d'immoralité dont la cause était Louis XIV lui-même.

Celui que l'on représente comme le Grand Roi était sans doute doué de beaucoup de majesté, mais par contre il était égoïste, peu

intelligent, d'après les auteurs tels que Saint-Simon, débauché à l'excès.

On le voit dépensant des sommes fabuleuses en constructions, se parant de 8 à 12 millions de diamants certains jours de cérémonie, et recevant les ambassadeurs étrangers entouré de la reine et de ses maîtresses.

Il ne convient donc pas d'admirer autant ce roi, dont l'infériorité fut la cause du désarroi du xvii^e siècle.

Ce siècle étant observé de près, on revient sur sa grandeur; il est nécessaire au point de vue anthropologique de se faire une idée de la société à cette époque.

A côté de l'opulence des grands, il y avait la misère la plus noire dans le peuple: celle-ci cependant n'était rien à côté des besoins d'argent du roi, devenus si puissants, que l'on créait des charges de toute sorte et à l'infini pour les satisfaire.

La justice ne pouvait être rendue convenablement; à Paris, on comptait 25 juridictions différentes, en France 300.000 au moins, les lois n'existaient pas, les provinces avaient seulement le droit coutumier.

La thèse de M. Locard aura donc servi à montrer ce que pouvaient être ces sociétés anciennes.

M. Pélagaud, tout en estimant que dans le travail de M. Locard il y a une très grande part de vérité, fait remarquer qu'au point de vue social, l'époque de Louis XIV était loin de ressembler à nos mœurs actuelles. et ne peut être comprise ni jugée si l'on ne se place pas à un point de vue tout différent du notre.

Comment expliquer en effet le désarroi à l'intérieur et les succès à l'extérieur, car jamais la France ne fut autant respectée et puissante au dehors qu'à cette époque.

Le roi était égoïste comme homme privé, mais il l'était aussi comme représentant du pays, et si Versailles a ruiné la France, a-t-on dit, par contre les guerres l'ont agrandie.

Au xvii^e siècle, les idées, les coutumes étaient si différentes que pour l'apprécier, il faut se faire une âme de cette époque.

La création, la vente des charges ont toujours existé, l'origine de la noblesse a trouvé sa source dans la richesse, entraînant l'achat

de terres qui donnaient à leurs propriétaires des droits spéciaux. Il n'y a pas très longtemps encore qu'il existait des catégories spéciales pour les élections municipales et politiques. Tout cela constituait un état social tout autre que celui d'aujourd'hui, mais qui n'était pas plus un enfer que le nôtre n'est un paradis.

M. Bretin. — Pour se faire une idée exacte de la misère qui régnait au xvii^e siècle sur les peuples, il faut se rapporter aux descriptions de La Bruyère et de Vauban.

LES FORMULES SPÉCIFIQUES REPRÉSENTATIVES DES LOIS DE L'HÉRÉDITÉ

PAR M. CHARLES FENZIA

Dans un travail précédent ¹, j'ai donné une formule générale mécanique et physiologique de l'hérédité, entendue dans sa large compréhension. Ce nouveau travail que je présente aujourd'hui

¹ *Cfr.* « La formule mécanique et physiologique de l'hérédité par le professeur Charles Fenizia » *Archives provinc. des sciences*, t. II, n^o 9, juillet 1900. Paris.

Dans ce travail, j'avais développé la formule suivante des lois de l'hérédité qu'il est nécessaire de connaître pour comprendre le mémoire actuel.

$$F = \frac{el \sigma^{\circ}}{N} + \frac{\overbrace{(el \varphi - cp)}^{\text{I Caract. des par. imméd.}}}{N} + \frac{\overbrace{el at \sigma^{\circ} + el at \varphi}^{\text{II Caract. ataviques.}}}{x} + \frac{\overbrace{m. acq \sigma^{\circ} + m. acq \varphi}^{\text{III Caractères acquis}}}{x}$$

ce qui signifie : Fils = éléments paternels + éléments maternels (moins les corps polaires + éléments ataviques paternels + éléments ataviques maternels + modifications acquises paternelles + modifications acquises maternelles.

Cette manière d'énoncer, comme on voit, permet de réunir en trois groupes distincts les différents caractères ;

Premier groupe, caractères des parents immédiats et aussi des aïeuls